

Procès-Verbal

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2014

Convocation du Conseil Municipal :

Le conseil municipal est convoqué le 15 octobre 2014 pour le mardi 21 octobre 2014 à 20h00.

ORDRE DU JOUR

➤ **Administration générale**

- Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation pour réhabiliter un bâtiment d'élevage de dindes de chair, au lieu-dit « Les Grands Fourneaux » à Cérans Foulletourte.
- Adoption du rapport sur le prix et la fiscalité du service public d'assainissement collectif 2013
- Tableau des effectifs : adaptation (service administratif)
- Tableau des effectifs : adaptation (service technique)
- Désignation d'un représentant au comité de gestion du réseau calligramme

➤ **Finances**

- Actualisation des tarifs 2015 :
 - Budget ville
 - Budget assainissement
- DM n°3 (ouvertures / virements de crédits).
- Logements municipaux 23 rue de la République 72330 Cérans Foulletourte - demandes de subventions du Conseil Régional
- Formation « Phytosanitaires » en inter collectivités

➤ **Urbanisme**

- Modification simplifiée du PLU de la commune de Roëzé sur Sarthe (avis du Conseil Municipal).
- Autorisation exceptionnelle de défrichement : consorts CAPPELIER et JALLU
- Chemin de la Chapelle classement de la vie communale, mise à jour du tableau de classement
- La Taxe d'aménagement

➤ **Affaires scolaires**

- Espace Jeunes : projet de nouveau contrat enfance jeunesse (période 2014-2017)
- Aide aux devoirs : règlement intérieur (adaptation du RI délibéré le 10 septembre 2014)

➤ **Affaires diverses**

- Information au Conseil Municipal de l'arrêté municipal n°60 du 8 octobre 2014
- Information au Conseil Municipal des animations API au restaurant scolaire.

Ont été invités : Gérard DUFOUR, Jean-Yves VAUGRU, Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Dominique MEILLANT, Daniel LORIERE, Delphine PARADIS, Patricia BLOT, Bernard CORDONNIER, Virginie FOUET, Manuel GALBADON, Céline LEBELLE, Jacky LELARGE, Valérie LORIERE, Hyacinthe MACÉ, Charlie MECHE, Dolorès PELLEROT, Patrick RICHARD, Marie ROYER, Dominique SIMON.

Excusé(s) et représenté(s) :

Excusé(s) : Cindy JUÈRE, Daniel BLANCHARD

Absente : Marylène LEJARD-MONNIER

Est nommé secrétaire de séance : Dominique SIMON

Le Procès-Verbal de la séance du 10 septembre 2014 est approuvé par le Conseil Municipal.

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal suivant l'article L.2122-22 du Code précité :

- **Décision N°31/2014** : Budget Ville : Convention de formation des élus – Association des Maires de la Sarthe
- **Décision N°32/2014** : Budget Ville : Contrat Commune / Spectacle « Pop Up » avec l'Association Collectif Extra-muros
- **Décision N°33/2014** : Budget Ville : Convention de formation des élus – Familles Rurales – Fédération Départementale de la Sarthe
- **Décision N°34/2014** Budget Ville : Convention pour la visite annuelle des prises d'incendie situées sur le réseau distribution d'eau potable – Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux

- Décision N°35/2014 : Convention de mise à disposition de services entre la commune de Cérans Foulletourte et la communauté de communes du Canton de Pontvallain dans le cadre du fonctionnement des temps d'accueil périscolaires, accueils de loisirs et accueils périscolaires

- Droit de préemption urbain : renonciation :
Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions n°26 à 28 prises dans le cadre de la délégation de pouvoir, en matière de Droit de Préemption Urbain, conférée en vertu du Code de l'Urbanisme, et précise qu'à ce titre la décision est transcrite dans le registre des délibérations

Arrête :

Avoir pris la décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur les immeubles portés à la connaissance du Conseil Municipal :

Le conseil municipal

A l'unanimité :

Prend acte des décisions susvisées prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Installation classée pour la protection de l'environnement : EARL Les Grand Fourneaux - 72330 CERANS-FOULLETOURTE pour la réhabilitation d'un bâtiment d'élevage de dindes de chair.

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal avoir été destinataire d'un dossier qui relève de la rubrique n° 2111-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette installation est soumise à autorisation.

Une enquête publique se déroulera du 23 octobre 2014 au 24 novembre 2014. Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et au plus tard le 7 octobre, un avis au public a été affiché par nos soins pendant toute la durée de l'enquête.

Madame La Préfète demande à Monsieur Le Maire de saisir le Conseil Municipal pour qu'il formule un avis.

DÉCISION
Avis favorable

2. Adoption du rapport sur le prix et la fiscalité du service public d'assainissement collectif 2013

Monsieur Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la fiscalité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le rapport sur le prix et la fiscalité du service public d'assainissement collectif
- de décider de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- de décider de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté du **SNDE** (Schéma National des **D**onnées sur l'**E**au).

DÉCISION
Adoptée

3. Tableau des effectifs : adaptation (service administratif)

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame Dominique MEILLANT, Maire-Adjointe chargée de l'administration générale, qui informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, afin de pourvoir au remplacement d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe qui a obtenu sa mutation.

Afin de favoriser le choix, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2015, à temps non complet (17h30 par semaine)
- autoriser Monsieur Le Maire ou toute personne désignée par lui de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DÉCISION
Adoptée

4. Tableau des effectifs : adaptation (service technique)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir pour les besoins de la continuité du service, la déclaration de vacance d'emploi d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, ainsi de pourvoir au remplacement de fonctionnaires (l'un muté, l'autre en retraite).

Conformément à la loi du 26 janvier 1984, portant conditions générales de recrutement des fonctionnaires, il est proposé, conformément à l'article 3-2 :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à déclarer la vacance temporaire d'emploi d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} novembre 2014 à temps complet
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou toute personne désignée par lui de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DÉCISION

Adoptée

5. Réseau calligramme : comité de gestion en cours de création (16 personnes)

Il est proposé qu'il soit désigné à ce réseau en cours de création un représentant élu de la collectivité pour siéger à ce comité de gestion.

Monsieur Roger PIERRIEAU se propose d'être le représentant élu.

DÉCISION

Adoptée

FINANCES

6. Actualisation des tarifs (Applicables au 1^{er} Janvier 2015)

Consécutivement à la réunion de la commission finances, réunie mercredi 15 octobre 2014, il a été arrêté une orientation en ce qui concerne les tarifs, comme suit et le Conseil Municipal invité à délibérer :

TARIFS DES SERVICES 2015 **Applicables au 1er janvier 2015**

Services	Délibération du	€
<u>BUDGET COMMUNE</u>		
Photocopies A4		
* L'unité	13 avril 2010	0.30
* Tarif association à partir de la 1ère	13 avril 2010	0.10
* Photocopies couleurs	14 décembre 2010	0.50
Médiathèque		
* pour les moins de 18 ans		gratuit
* Cotisation forfaitaire annuelle		5.00
* Accès internet	14 décembre 2010	gratuit
* Tarifs Spectacles		
Tarif A	7 juin 2011	2.00
Tarif B	7 juin 2011	3.00
Tarif C	7 juin 2011	4.00
Tarif D	7 juin 2011	5.00

Cantine Scolaire		
* <i>Enfant: quotient familial Tranche A</i>	23 décembre 2013	3.26
* <i>Enfant: quotient familial Tranche B</i>	23 décembre 2013	3.41
* <i>Enfant: quotient familial Tranche C</i>	23 décembre 2013	3.57
* <i>Enfant: quotient familial Tranche D</i>	23 décembre 2013	3.76
* <i>Repas exceptionnel (prévu)</i>	21 octobre 2014	4.50
	23 décembre 2013	6.37
* <i>Adulte</i>		
* <i>Stagiaire non rémunéré</i>	23 décembre 2013	Gratuit
Aide aux devoirs		
* <i>Aide aux devoirs</i>	21 octobre 2014	2.00
Concessions Cimetières		
* <i>Cinquantenaires (les 2 m²)</i>	14 décembre 2010	200.00
* <i>Colombarium (15 ans)</i>	11 mars 2009	320.00
* <i>Colombarium (20 ans)</i>	11 mars 2009	410.00
* <i>Cavurne (15ans)</i>	23 novembre 2011	320.00
* <i>Cavurne (20 ans)</i>	23 novembre 2011	410.00
* <i>Jardin du Souvenir</i>	27 novembre 2012	40.00
Piscine		
* Tickets		
- <i>Personnes de - 16 ans</i>	14 décembre 2010	1.70
- <i>Personnes de +16 ans</i>	14 décembre 2010	2.90
* Abonnements 10 Bains		
- <i>Personnes de - 16 ans</i>	14 décembre 2010	15.00
- <i>Personnes de +16 ans</i>	14 décembre 2010	23.00
* Abonnements 30 Bains		
- <i>Personnes de - 16 ans</i>	14 décembre 2010	26.00
- <i>Personnes de +16 ans</i>	14 décembre 2010	41.00
* Tarifs de groupe		
- <i>Moins de 16 ans</i>	14 décembre 2010	1.30
- <i>Plus de 16 ans</i>	14 décembre 2010	1.40
- <i>Groupe adultes (minimum 20 pers.)</i>	14 décembre 2010	2.30
Bulletin Communal : Tarifs annonces		
* Dimension de l'annonce (adaptable)		
- <i>40 x 90</i>	23 novembre 2011	52.00
- <i>80 x 90</i>	23 novembre 2011	72.00
- <i>105 x 190</i>	23 novembre 2011	117.00
- <i>page complète</i>	23 novembre 2011	230.00
Stands parapluie (uniquement Associations)		
* <i>Caution de 80 € / week-end</i>	14 décembre 2010	20.00
;Ensemble 1 Table + 2 Bancs		
* <i>Caution de 80 € / week-end</i>	14 décembre 2010	10.00
Fourrière Animale		
* <i>Par jour</i>	14 décembre 2010	10.00
* <i>Frais de capture et de vétérinaire</i>	21 octobre 2014	130.00
Dépôt illicite d'ordures		
* <i>Tarif forfaitaire</i>	10 juin 2014	130.00
Véhicule Publi-Bus		
* <i>Caution</i>	27 novembre 2012	500.00
* <i>Indemnisation de prise en charge (frais de gestion)</i>	19 avril 2011	15.00
* <i>Kilomètre parcouru</i>	23 décembre 2013	0.25
* <i>Nettoyage intérieur et extérieur (éventuellement)</i>	19 avril 2011	50.00
<u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u>		
Taxe d'assainissement		
* <i>Prime fixe</i>	23 novembre 2011	30.00

* Part proportionnelle	21 octobre 2014	1,45 €/m3
* PFAC (ex PRE) (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)	21 octobre 2014 ou frais réels si le devis >2000€	2000.00
URBANISME		
* Taxe d'aménagement (TA)	21 octobre 2014	3,5 %

TARIFS 2014
LOCATION SALLE POLYVALENTE

TYPES D'ACTIVITES	Associations Locales(*)	Particuliers de la commune	Hors Commune
Spectacles gratuits – Réunions Conférences – Arbres de Noël - Vins d'honneur – Bûches - Galettes	60.00 €	115.00 €	170.00 €
Spectacles payants	105.00 €	170.00 €	230.00 €
Associations locales caritatives	gratuit	-	-
Théâtre	gratuit	-	60.00
Mariages - Banquets – Buffets - Bals	110.00 €	240.00 €	350.00 €
Le lendemain	80.00 €	100.00 €	230.00 €
Nettoyage supplémentaire à l'heure	30.00 €	30.00 €	30.00 €
Concours de cartes- Loto 1 Journée	90.00 €	-	150.00 €
Concours de cartes- Loto 2 Journées	120.00 €	-	230.00 €
Cuisine sans la vaisselle	45.00 €	45.00 €	45.00 €
Location vaisselle :			
Assiettes (la dizaine)	0.50 €	0.50 €	0.50 €
Verres (la dizaine)	0.40 €	0.40 €	0.40 €
Couteaux (la dizaine)	0.40 €	0.40 €	0.40 €
Fourchettes (la dizaine)	0.40 €	0.40 €	0.40 €
Cuillères (la dizaine)	0.40 €	0.40 €	0.40 €
Plats de service (l'unité)	0.40 €	0.40 €	0.40 €
Caution pour restitution vaisselle et salle propre	400.00 €	400.00 €	400.00 €
(*) Première location (1 fois/an) : Associations locales = cuisine et vaisselle gratuite			

DÉCISION
Adoptée

7. DM3 (ouvertures/virements de crédits) :

Monsieur Gérard DUFOUR, Maire, laisse la parole à Madame Dominique MEILLANT, Maire-Adjointe chargée des finances qui précise aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires.

Le Conseil Municipal
Vu le budget primitif 2014
Vu les DM1 et DM2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISIONS MODIFICATIVES N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61523 : Voies et réseaux	0.00 €	1 754.80 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 000.00 €	1 754.80 €	0.00 €	0.00 €
D-6216 : Personnel affecté par le GFP de rattachement	0.00 €	952.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	952.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	952.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	952.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 754.80 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 754.80 €
Total FONCTIONNEMENT	12 952.00 €	14 706.80 €	0.00 €	1 754.80 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	12 000.00 €
Total Général		13 754.80 €		13 754.80 €

DÉCISION

Il est décidé de procéder aux modifications exposées

8. Formation « Phytosanitaires » en inter-collectivités

Madame Dominique MEILLANT, adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) organise les 20 et 21 novembre 2014 à Cérans Foulletourte, une formation sur les « Phytosanitaires » ; d'un coût de 1200 euros pour différentes collectivités. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à refacturer aux communes inscrites la dépense au prorata des agents inscrits, à savoir :

- Oizé : 1 agent - 85,71 euros
 - Pontvallain : 3 agents - 257,14 euros
 - Mansigné : 2 agents -171,43 euros
 - Saint Jean de la Motte : 2 agents -171,43 euros
 - Yvré le Pôlin : 1 agent - 85,71 euros
 - Requeil : 2 agents - 171,43 euros
- (Cérans Foulletourte : 3 agents 257,15 euros pour information)

DÉCISION

Adoptée

9. Logements municipaux – 23 rue de la République 72330 Cérans Foulletourte – demandes de subventions (au Conseil Régional,...)

Dans le cadre du soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, le Conseil Régional notamment peut subventionner ce type de travaux.

A ce titre, il est rappelé qu'un audit thermique et énergétique a été réalisé.

Des critères d'éligibilité sont définis et la commune semble être éligible à cette aide financière.

Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer tous dossiers de demandes de subventions, notamment auprès du conseil régional.

DÉCISION

Adoptée

URBANISME

10. Commune de Roëzé sur Sarthe (modification simplifiée du PLU) :

Monsieur Jean-Yves VAUGRU, Maire-Adjoint chargé de l'urbanisme expose au Conseil Municipal que la commune de Roëzé sur Sarthe procède à la modification simplifiée du PLU. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir faire part de ses observations relatives à ce projet.

DÉCISION
Avis favorable

11. Autorisation exceptionnelle de défrichement (consorts CAPPELIER et JALLU)

Monsieur Le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Yves VAUGRU, Maire-Adjoint chargé de l'urbanisme, qui expose le projet d'urbanisme de Monsieur Jérôme CAPPELIER et Madame Annie JALLU, 12 chemin de la Rigaudière, 72330 Cérans Foulletourte.

Ce projet de construction porte sur une maison d'habitation contemporaine bioclimatique, sise 20 chemin de la Tranquillité (section D n°1278 d'une superficie de 4181 m²). Cette parcelle figure en zone NHC du PLU.

Toutefois, l'attention de Monsieur Le Maire a été attirée par les services de la DDT du Mans, rappelant à la collectivité les dispositions du PLU (article N2 du règlement) qui précise que pour ce secteur classé NHC : « Pour les constructions sur les terrains boisés, le défrichement sera limité à 20% de la surface totale du terrain ».

Afin de réaliser, le projet de maison contemporaine bioclimatique dans les règles de l'art, un défrichement au-delà de la règle posée par le PLU, doit être réalisé, permettant ainsi un maximum d'ensoleillement et ainsi une consommation d'énergie minimum.

Après avoir entendu cet exposé et avoir invité chacun des membres du Conseil Municipal à s'exprimer, il est proposé au Conseil Municipal, dans l'attente de la révision du PLU, d'autoriser exceptionnellement le défrichement au-delà de la règle posée par le PLU, notamment eu égard que la parcelle ne figure pas dans un espace boisée classée (EBC).

DÉCISION
Adoptée

(Par scrutin à main levée : Pour = 15 ; Contre = 1 ; Abstentions = 4)

12. Chemin de la Chapelle (de la RD31 à la rue du Léard) classement de la voie communale (mise à jour du tableau de classement)

Monsieur Jean-Yves VAUGRU, Maire-Adjoint expose au Conseil Municipal que la voie dénommée « Chemin de la Chapelle » peut faire l'objet d'un classement de voie (d'une longueur de 105 mètres linéaires).

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Demander le classement de cette voie et la mise à jour du tableau de classement des rues communales

Il est précisé que le classement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette rue qui restera ouverte à la circulation publique.

DÉCISION Adoptée

13. Taxe d'aménagement (Applicable au 1^{er} janvier 2015)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 23 Novembre 2011, 12 novembre 2013 et du 25 février 2014 portant institution sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3,5%, ainsi que les différentes exonérations délibérées, à savoir :

- Les locaux industriels
- Les commerces de détail de surface de vente inférieur à 400 m²
- Les locaux d'habitation principale financés avec un prêt à taux zéro renforcé (PTZ +) dans la limite de 50% de la surface excédent 100m²
- les abris de jardins de moins de 20m²

Il est précisé d'autre part que la présente taxe d'aménagement a été instituée pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur :

- L'institution de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2015 sur l'ensemble du territoire communal
- Le taux
- Les exonérations (totales ou partielles) en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission finances réunie le 15 octobre dernier :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3,5%, à compter du 1^{er} janvier 2015
- D'exonérer totalement (100%) en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
 - Les locaux industriels
 - Les commerces de détail en surface de vente inférieur à 400m²
 - Les locaux d'habitation principale financés avec un prêt à taux zéro renforcé (PTZ +) dans la limite de 50% de la surface excédant 100m²
 - Les abris de jardins soumis à déclaration préalable

- Les locaux d'habitation et d'hébergement aidés (logements et hébergements sociaux – **PLUS Prêt Locatif à Usage Social – PLS Prêt Locatif Social – PSLA Prêt Social de Location Accession**)

DÉCISION

Adoptée

AFFAIRES SCOLAIRES

14. Espace Jeunes : projet de nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF (période 2014-2017)

La commune bénéficie d'un contrat enfance jeunesse avec la CAF pour la période 2010-2013, qui est arrivé à terme.

Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la nouvelle convention CEJ à intervenir pour la période 2014-2017.

DÉCISION

Adoptée

15. Aide aux devoirs : règlement intérieur (adaptation du Règlement Intérieur délibéré le 10 septembre 2014)

Il est proposé d'adapter le règlement intérieur délibéré le 10 septembre 2014 et relatif à l'aide aux devoirs. A savoir :

- Étendre ce service payant à l'ensemble des classes.

DÉCISION

Adoptée

AFFAIRES DIVERSES

- Information au Conseil Municipal de l'arrêté municipal n°60 du 8 octobre 2014 relatif à l'opposition formulée par Monsieur Le Maire, au transfert de police « spéciale » de Monsieur Le Maire à Monsieur Le Président de l'EPCI
- Information au Conseil Municipal des animations au restaurant scolaire et organisées par API.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Le secrétaire de séance
Dominique SIMON